

**L'innovation :
un élément
essentiel
de la Nouvelle
politique régio-
nale**

La notion d'innovation est le message essentiel et omniprésent de la nouvelle politique régionale (NPR). Le mot d'ordre applicable à tous les projets est de promouvoir directement les innovations ou d'accroître la capacité d'innovation régionale. Avec cette approche, la NPR et les programmes INTERREG qu'elle intègre jouent un rôle important dans le paysage varié de l'innovation en suisse et comblent des lacunes de la promotion de l'innovation dans l'espace rural. PAR PIRMIN SCHILLIGER ET URS STEIGER — LUCERNE

«La Nouvelle politique régionale (NPR) aide les régions de montagne, rurales et frontalières à maîtriser leurs changements structurels en améliorant les conditions cadres économiques pour les activités entrepreneuriales et en promouvant les innovations, la création de valeur ajoutée et la compétitivité.» Cette formulation qui définit l'objectif et la mission de la NPR est répétée, telle quelle ou sous une forme analogue, comme un leitmotiv dans les passages clés de la loi fédérale sur la politique régionale et de l'actuel – et probablement du prochain – programme pluriannuel de la Confédération pour la mise en œuvre de la NPR. Le caractère novateur est une condition indispensable chaque fois qu'il s'agit pour la NPR de soutenir financièrement des initiatives, des programmes ou des projets. Bref: les projets NPR doivent être eux-mêmes novateurs ou favoriser l'innovation.

Il est question, plus ou moins explicitement, d'innovation dans les trois volets stratégiques de la NPR. Alors que tous les programmes et projets soutenus doivent avoir un caractère novateur dans le volet 1, le volet 2 doit permettre des synergies avec les autres politiques qui promeuvent l'innovation, par exemple avec le programme de soutien au TST (transfert de savoir et de technologie) de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) et des programmes comme Innoutour, bois 21 ou SuisseEnergie. Le volet 3 vise enfin à soutenir les acteurs du développement régional dans leur travail par un système de gestion des connaissances et à les motiver à rester capables d'apprendre, créatifs et innovants.

« Les projets NPR doivent être novateurs ou favoriser l'innovation. »

Répartition du travail entre la NPR et la CTI

L'exemple de la NPR et de la CTI illustre la coordination entre les diverses politiques. Ces deux instruments de promotion de l'innovation s'adressent à la même cible: les PME. Mais la répartition des tâches reste claire: Dans le cadre de la NPR, les cantons essaient d'inciter les PME des régions périphériques à réaliser des projets innovants. Ils proposent en outre leur aide aux entreprises pour des innovations qui ne sont pas fondées sur la connaissance. La CTI en revanche entre en action lorsque les PME réalisent des projets innovants, fondés sur la recherche, en collaboration avec les instituts de recherche des hautes écoles et des hautes écoles spécialisées. Tout au long de son « processus d'éclosion », un projet novateur peut être soutenu par la NPR et par la CTI, mais pas simultanément. La NPR soutient la phase préliminaire, lorsqu'il faut d'abord développer la capacité d'innovation d'une région et de ses PME. La CTI soutient la mise en œuvre ultérieure de projets spécifiques par une

entreprise et les chercheurs impliqués. Depuis la réorganisation du soutien au TST de la CTI en 2013, des conseillers en innovation s'occupent de la coordination entre la NPR et la CTI.

Andreas Reuter, responsable Promotion de projets et TST de la CTI, souligne une différence importante: « Le soutien au TST de la NPR présente une réelle composante territoriale, tandis que la CTI ne tient guère compte de cette composante, en tout cas pas sous l'aspect des processus régionaux de développement et de rattrapage. »

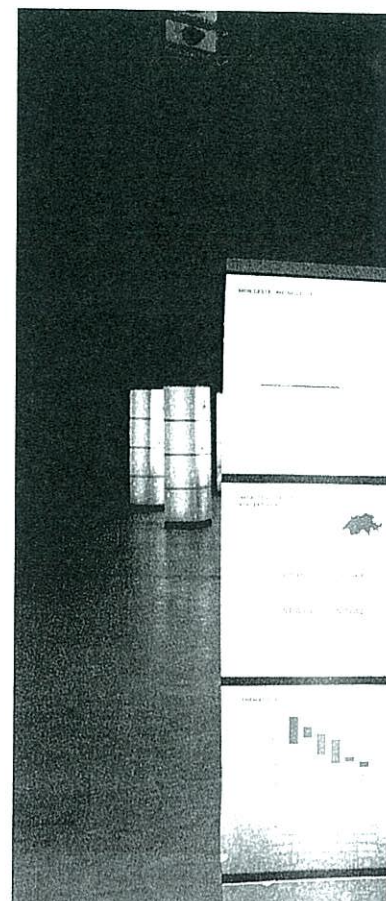
La tâche spécifique de la NPR

La NPR est donc un des instruments nationaux de promotion dans le paysage historique de l'innovation en Suisse. Quelle tâche lui est impartie*? Personne n'ignore que la plupart des régions de l'espace rural manquent de hautes écoles et de recherche, fondamentale ou appliquée. Les grands groupes qui disposent de leurs propres services de recherche et de développement sont en outre peu répandus. La « densité moindre » de savoir et de capital a également des conséquences négatives sur le potentiel d'innovation. Il y a certes aussi des innovateurs dans l'espace rural, mais ils ne sont de loin pas aussi nombreux que dans les centres économiques den-

Blue Factory, Fribourg:
Pascal Edelmann,
de la Fondation Petite
Cause Grands Effets,
à l'exposition «L'Oracle
du Papillon»

Blue Factory, Fribourg:
Pascal Edelmann von
der Stiftung «Petite
Cause Grands Effets»
in der Ausstellung
«L'oracle du papillon»

Blue Factory, Fribourg:
Pascal Edelmann della
Fondazione «Petite
cause grands effets»
visita la mostra
«L'oracle du papillon»



L'innovation : de quoi s'agit-il ?

sément peuplés. « La NPR essaie de renverser la vapeur et de compenser les carences de l'espace rural », constate Christoph Hauser, professeur à l'Institut d'économie régionale et d'entreprise (IBR) de la Haute école de gestion et d'économie de Lucerne.

Le plus grand nombre possible d'entreprises des régions périphériques doivent améliorer leur capacité d'innovation. La NPR se focalise sur celles qui aspirent certes à innover, mais ne disposent guère des capacités et des compétences nécessaires. C'est sur ce point qu'elle prend la relève: elle les aide par exemple à identifier le potentiel d'innovation, à définir une stratégie d'innovation, à trouver les partenaires adéquats ou à mettre en évidence les possibilités de financement. Aux intersections décisives, elle stimule le système en activant les participants, en intensifiant les échanges par le biais de réseaux, de plates-formes, de centres de transfert, etc., ou en soutenant la réalisation de projets, par exemple par du coaching.

Le rapport de monitoring 2013 de regiosuisse, qui comprend pour la première fois l'indicateur « capacité d'innovation des entreprises », révèle que des actions sont encore nécessaires dans ce domaine. Il montre que l'espace rural a encore perdu du terrain par rapport aux espaces urbains au cours des dernières années. Le nombre d'entreprises innovantes est certes en léger recul depuis

Le Centre de recherche conjoncturelle de l'EPF Zurich (KOF) définit l'innovation comme l'adoption de biens (produits et services), de processus ou de méthodes de commercialisation nouveaux ou sensiblement améliorés, ou de nouvelles méthodes de gestion, d'organisation du poste de travail ou de relations avec l'extérieur.

Innovation directe signifie transformation concrète d'idées novatrices en procédés innovants ou en modèles commerciaux, services ou produits nouveaux.

La promotion indirecte de l'innovation crée le terreau pour tout ce qui rend l'innovation possible: elle inclut de nouvelles formes d'organisation, institutions de transfert du savoir, plates-formes d'échanges de connaissances et de circulation des informations entre les universités, les hautes écoles spécialisées, les organismes politiques de développement et l'économie.

La NPR se réfère à cette conceptualisation large de l'innovation. Dans une perspective purement économique, il existe aussi des définitions plus spécifiques: une véritable innovation n'est pas simplement une optimisation, mais un procédé ou un produit nouveau qui permet une application entièrement nouvelle qui n'existait pas encore auparavant sous cette forme.

2000 en Suisse, mais la diminution est nettement plus marquée dans l'espace rural que dans les centres urbains.

succès grâce à un système régional d'innovation

La NPR n'intervient pas en solo; elle complète au contraire l'ensemble du Système régional d'innovation (RSI). Ce système se compose des institutions et des acteurs les plus divers qui contribuent au développement et à la diffusion de nouvelles technologies, de nouveaux services et de nouvelles méthodes d'organisation. Traditionnellement, il inclut des représentants de la formation, de la science, de l'économie et de la politique. Un coup d'œil sur la région de la Suisse centrale montre la complexité d'un tel Système régional d'innovation. On y trouve les départements de recherche de l'Université de Lucerne, les instituts de recherche et de développement de la Haute école de Lucerne, les promotions économiques des cantons de Lucerne, d'Uri, de Schwyz, d'Obwald, de Nidwald et de Zoug, des chambres de commerce et d'industrie, différents parcs technologiques et commerciaux ainsi qu'environ une douzaine d'organismes de développement régional. A cela s'ajoutent les clusters d'innovation de certaines branches: microtechnique, medtech, cleantech, biotech, technologies de l'information et de la communication (TIC). Les participants potentiels au Système régional d'innovation sont en outre l'ensemble des entreprises, des investisseurs et des bailleurs de fonds soucieux d'innovation. L'association InnovationsTransfer Zentralschweiz (ITZ) joue le rôle de plaque tournante pour les échanges de connais-



coordonnent mieux et les améliorent ensemble. Les acteurs nationaux et internationaux de la promotion de l'innovation doivent trouver dans les RIS NPR des interlocuteurs compétents qu'ils puissent contacter et mobiliser pour coordonner leurs propres activités.» On songe également à la possibilité de soutenir les projets innovants d'entreprises individuelles, de le prévoir explicitement et d'en définir les conditions. Reste à savoir si le Parlement approuvera cette ouverture.

INTERREG EUROPE 2014-20, successeur de l'actuel INTERREG IV C, offre un autre point de départ. Il permet aux acteurs de la politique régionale d'échanger leurs expériences de promotion de la recherche, du développement technologique et de l'innovation ainsi que de la compétitivité des PME. Leur but est d'étudier des approches qui ont eu du succès dans d'autres régions d'Europe et

de les transposer dans leur propre région. Le SECO soutiendra financièrement les acteurs suisses de la politique régionale pour ces échanges et ce développement du savoir. \

www.fondounimpresa.ch — www.agire.ch — www.kti.admin.ch —
www.itz.ch — www.schurter.ch — www.theark.ch —
www.platinn.ch — www.creapole.ch — www.bluefactory.ch —
www.tzsz.ch/innovationscoaching —
www.interreg4c.eu/interreg-europe

* Voir aussi: Conception du SECO: Soutien du TST régional et encouragement de l'innovation au titre de la NPR, mars 2012

qui promeut l'innovation en suisse ?

- Environ 900 millions de francs de fonds publics sont alloués chaque année à la recherche fondamentale menée dans les hautes écoles, par le biais du Fonds national suisse et de ses programmes.
- La promotion étatique classique de l'innovation est pratiquée par la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) avec ses trois piliers: Promotion R&D, Start-up et entrepreneuriat, Soutien TST. La CTI soutient également des programmes d'action nationaux destinés à développer des compétences stratégiques dans les hautes écoles spécialisées. Le soutien au TST a été repensé en 2013, notamment avec des réseaux nationaux d'innovation sur des thèmes comme le bois, le carbone, la logistique, etc., et avec la désignation de conseillers en innovation. La CTI dispose de 100 millions de francs par an. En 2011 et 2012, la CTI a pu allouer 140 millions de francs supplémentaires à des projets dans le cadre des mesures d'atténuation du franc fort. Une caractéristique des activités de la CTI est la collaboration étroite de hautes écoles, de hautes écoles spécialisées et d'entreprises privées dans le cadre de partenariats de recherche. Les fonds fédéraux ne soutiennent pas directement les entreprises, mais leurs partenaires académiques. Les entreprises doivent par conséquent subvenir elles-mêmes à la moitié du coût total d'un projet.
- D'autres subventions parviennent à l'économie et aux scientifiques par le biais de l'encouragement des technologies environnementales (Cleantech) et des programmes SuisseEnergie, Innotour et bois 21.
- Par le biais de la NPR, la Confédération (SECO) et les cantons contribuent à la promotion spécifique de l'innovation dans les régions de montagne, rurales et frontalières.

■ Un autre projet national de promotion est le Parc national d'innovation (PNI). Les cantons et les régions ont pu présenter leurs dossiers de candidature jusqu'à fin mars 2014. Le Parlement pourrait donner son feu vert mi-2015. La Confédération veut toutefois jouer un rôle subsidiaire pour le PNI en mettant du terrain et des prêts sans intérêt à la disposition d'organismes responsables privés. L'économie privée doit générer elle-même la majeure partie des ressources. L'association Swiss Innovation Park prépare à cet effet, en collaboration avec le Secrétariat

d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), la mise en place d'une institution nationale chargée de l'exploitation du PNI.

■ Les cantons et les communes s'engagent en faveur de l'innovation dans le cadre de différentes compétences, commissions (promotion économique) et lois. A cela s'ajoutent des organisations économiques (chambres économiques, chambres de commerce, associations professionnelles, etc.) au niveau cantonal et régional.

■ Environ 70 pour cent des dépenses de recherche et de développement sont consenties par des acteurs privés. En 2012, les entreprises de Suisse ont dépensé environ 13 milliards de francs pour la recherche et le développement. A cela s'ajoutent environ 3 milliards de francs de la Confédération et un montant analogue des cantons et des communes.

Abandon de la conception linéaire de l'innovation

Suivant une conception traditionnelle linéaire, l'innovation en Suisse commence par la recherche fondamentale (hautes écoles), se concrétise dans la recherche appliquée (hautes écoles spécialisées) et débouche sur des produits et des services concrets (entreprises). Selon cette conception, l'Etat doit se concentrer sur le soutien à l'innovation jusqu'à l'interface entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée ainsi que sur le développement dans les entreprises. A partir de la phase de mise en œuvre en entreprise, on fait surtout appel à des investisseurs privés.

En fait, la plupart des projets novateurs sont aujourd'hui cofinancés par un réseau de promoteurs étatiques et privés. « Dans la plupart des cas, le processus d'innovation est en outre moins linéaire que ne le suggère le modèle classique traditionnel », souligne Rahel Zurfluh, de l'unité Innovation du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Au-delà de la promotion de l'innovation, l'Etat entretient le terreau de l'innovation en veillant à une qualité élevée de la formation, en investissant dans les infrastructures, et en garantissant l'Etat de droit ainsi que la stabilité politique et économique.